

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **Du lundi 14 MAI 2018**

L'an deux mil dix-huit, le quatorze Mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le trois mai deux mil dix-huit, se sont réunis à la salle des fêtes de la Chapelle d'Angillon, sous la présidence de Madame Laurence RENIER.

**Nombre de Conseillers en exercice : 35**

**Nombre de Conseillers présents : 28**

**Pouvoirs : 5**

**Conseillers titulaires présents : 26**

**Conseiller suppléant présent : 2**

#### **I. ADMINISTRATION GENERALE**

##### **1. Ouverture de séance**

##### **2. Désignation d'un secrétaire de séance, en vertu de l'article L2125-5 du CGCT**

Mme Marie-France DORISON est désignée secrétaire de séance.

##### **3. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 12 décembre 2017**

Le procès-verbal du conseil communautaire du 26 Mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

##### **4. Expropriation de l'entreprise RATEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le courrier de la Préfète du Cher en date du 23 Avril 2018 relatif à l'arrêté préfectoral n° 2018-1-0445 du 23 avril 2018 modifiant préfectoral n°2015-1-0797 du 3 août 2015 portant engagement de l'Etat au financement de la mesure foncière du PPRT BUTAGAZ à Aubigny sur Nère ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances –Administration générale du 3 Mai 2018 ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Article 1 : APPROUVE le versement à la commune d'Aubigny sur Nère, de la participation de la Communauté de communes Sauldre et Sologne soit 4 583,45 €**

**Article 2 : AUTORISE la Présidente à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.**

**5. Actualisation du tableau d'effectif visant à recruter de chargé un mission urbanisme et un poste de saisonnier pour l'activité saisonnière « Balade au fil de l'eau »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Administration générales du 3 Mai 2018

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Article 1 :** RECRUTE un chargé de mission urbanisme à 17,5 h

**Article 2 :** CREE un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet pour une durée de 2 mois dans le cadre de l'activité saisonnière « Balade au fil de l'eau ».

**Article 3 :** ACTUALISE le tableau des emplois de la Communauté de Communes comme suit pour tenir compte de l'évolution des effectifs

**Article 4 :** AUTORISE la Présidente à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

TABLEAU DE SUIVI DES EMPLOIS A COMPTER DU 14 Mai 2018					
Emplois permanents	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durées hebdomadaires	Fonctions
<b>Administratif</b>					
Directeur Général des Services	A	1	1	35	Directeur des Services
Attaché principal	A	1	0	35	Directeur des Services
Rédacteur	B	1	1	4	Gestion de la REOM
Rédacteur	B	1	1	35	Gestionnaire de projets/urbanisme
Rédacteur	B	1	0	35	Gestionnaire de projets
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	35	Secrétaire Gestionnaire
<b>Technique</b>					
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	35	Ambassadeur de tri
Technicien Environnement	B	1	0	35	Responsable Environnement
Adjoint technique	C	1	1	35	Agent technique chargé de la gestion du service environnement
<b>Sanitaire et Sociale</b>					
Assistant socioéducatif	B	1	1	35	Animatrice du RAM
<b>Emplois non permanents</b>					
<b>Administratif</b>					
Attaché	A	1	1	35	Chargé de mission
Attaché	A	1	0	35	Chargé de mission
Attaché	A	1	0	17,5	Chargé de mission
<b>Technique</b>					
Adjoint technique Du 02/07/18 au 02/09/18	C	1	1	35	Agent saisonnier « les balades au fil de l'eau »

## **6. Création d'un site Internet pour la Communauté de Communes**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances - Administration Générale du 3 Mai 2018 ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Article 1 :** DECIDE de retenir la société Centre France – Net 15 pour la conception de mise en service et de fonctionnement du site internet de la Communauté de communes

**Article 2 :** AUTORISE Madame la Présidente à signer le contrat de vente et de services de Centre France

**Article 3 :** AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document afférent à la présente délibération.

## **II. FINANCES**

### **7. Créances éteintes – Budget annexe OM**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les demandes formulées par le Centre des Finances Publiques d'Aubigny sur Nère en date du 10 Avril 2018 portant sur le mandatement de créances éteintes sur le budget annexe OM,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances - Administration Générale du 3 Mai 2018,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Article 1 :** ACCEPTE les créances éteintes d'un montant de 593,50 € relative à la REOM et à imputer cette somme sur le compte 6542 du budget annexe OM.

**Article 2 :** AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document afférent à la présente délibération.

### **8. Décision modificative n°1/2018 du budget principal suite à l'observation par la Trésorerie**

Vu l'article L1612-11 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances Administration Générale du 3 Mai 2018 ;

Considérant la nécessité de corriger les inscriptions budgétaires initiales ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Article 1 :** APPROUVE la décision modificative n°1/2018 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 2 217,00 €

Section d'investissement : 20 000,00 €

**Article 2 :** CHARGE la Présidente de signer toutes les pièces nécessaires.

### III. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

#### **9. Attribution de la subvention à l'Association Bois d'Avant, Bois d'Avenir**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne ;

Vu la demande formulée par l'Association Bois d'Avant, Bois d'Avenir le 12 avril 2018 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Économique du 23 avril 2018.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Article 1 :** OCTROYE une subvention d'un montant de 1 500,00€ à l'association Bois d'Avant Bois d'Avenir (n° SIRET 838 091 239 00015) ;

**Article 2 :** AUTORISE la Présidente à signer tout document afférent à la présente délibération.

### II. ENVIRONNEMENT

#### **10. Autorisation à signer le marché de traitement des déchets non dangereux**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offre du 26 avril 2018.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Article 1 :** AUTORISE La Présidente à signer les marchés publics suivants pour le traitement des déchets non dangereux de la déchetterie.

**Lot 1 :** TRAITEMENT DU BOIS  
Entreprise retenue : Bourgogne recyclage – 212015 BEAUNE  
Montant : 21 750 HT

**Lot 2 :** TRAITEMENT TOUT VENANT  
Entreprise retenue : SETRAD SAS VEOLIA – 45380 CHAINGY  
Montant : 111 000 HT

**Lot 3 :** TRAITEMENT DES DECHETS VERTS  
Entreprise retenue : SETRAD SAS VEOLIA – 45380 CHAINGY  
Montant : 22 500 HT

**Lot 4 :** TRAITEMENT DES GRAVATS  
Entreprise retenue : Bourgogne recyclage – 212015 BEAUNE  
Montant : 21 750 HT

**Lot 4 :** TRAITEMENT DE LA FERAILLE  
Entreprise retenue : Bourgogne recyclage – 212015 BEAUNE  
Montant : 14 000 HT

**Article 2 :** AUTORISE la Présidente à signer tout document afférent à la présente délibération.

### **11. Autorisation à signer le lot 2 béton pour le réaménagement de la déchèterie**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appels d'Offres du 12 avril 2018. ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances - Administration Générale du 3 Mai 2018

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Article 1 : AUTORISE la Présidente à signer le marché public suivant**

**Lot 2 : GROS OEUVRE**

**Entreprise retenue : AXIROUTE/CASSIER TP**

**18750 LA CHAPELLE SAINT URSIN**

**Montant : 204 826 €**

**Article 2 : AUTORISE la Présidente à signer tout document afférant à la présente délibération**

### **12. Autorisation à signer un avenant pour le contrat du bureau d'étude DE TAILLANDIER pour l'étude de réaménagement de la déchèterie**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement du 25 avril 2018.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances - Administration Générale du 3 Mai 2018

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Article 1 : AUTORISE la Présidente à signer l'avenant n°2 pour ajuster le prix du marché par rapport au cout final des travaux**

**Article 2 : AUTORISE la Présidente à signer tout document afférent à la présente délibération.**

### **13. Adhésion à la Société Publique Locale pour le projet de centre de tri interdépartemental**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la synthèse de l'étude Trident Service et BRG en date du 10 Avril 2018

Vu l'avis de la Commission Environnement du 25 Avril 2018 ;

Vu l'avis de la Commission Finances – Administration Générale du 4 Mai 2018

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Article unique : AUTORISE la Présidente à signer une lettre d'intention pour l'intégration de la Communauté de communes Saultre et Sologne à la SPL envisagée pour la gestion du centre de tri interdépartemental**

#### **14. Achat d'une pelle de manutention pour la déchèterie**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'analyse des différentes offres des fournisseurs ;

Vu l'avis de la Commission Environnement du 25 Avril 2018 ;

Vu l'avis de la Commission Finances – Administration Générale du 4 Mai 2018 ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 Mai 2018 ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Article 1 :       AUTORISE la Présidente pour l'achat d'une pelle de manutention du fournisseur AM2 Travaux Publics de Meung sur Loire pour un montant de 168 365,00€ HT**

**Article 1 :       AUTORISE la Présidente à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire**

### **III.   EAU ET ASSAINISSEMENT**

#### **15. Modification des statuts du Syndicat d'Entretien du Bassin Beuvron (SEBB) : répartition des sièges et répartitions financières**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Avis favorable en Commission Finances - Administration Générale du 3 Mai 2018

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Article 1 :       APPROUVE la modification des statuts du Syndicat d'Entretien du Bassin Beuvron**

**Article 2 :       AUTORISE la Présidente à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire**

### **IV.   AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

#### **16. Modification du règlement de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Avis favorable en Commission Finances - Administration Générale du 3 Mai 2018

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Article 1 :       APPROUVE la modification du règlement de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage**

**Article 2 :       AUTORISE la Présidente à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.**

## **V. URBANISME**

### **17. Convention abonnement mise en place outil VIGIFONCIER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Avis favorable en Commission Finances - Administration Générale du 3 Mai 2018

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Article 1 : ADHERE au portail cartographique VIGIFONCIER**

**Article 2 : AUTORISE la Présidente à signer la convention d'abonnement**

L'ordre du jour étant épuisée, la séance s'est levée vers 21h35.